

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL TECHNICIEN GÉOMÈTRE TOPOGRAPHE

MATÉRIEL À APPORTER PAR LE CANDIDAT

Épreuves E2 ET E3

Pour toutes les épreuves professionnelles, le candidat apportera :

- Matériel de dessin : crayon, gomme, kutch, règle, équerre 30°-60°, rapporteur en gons, un compas.
- Des surligneurs (jaune, vert, orange), des feutres de couleur (rose, bleu, vert, noir), des stylos.

Matériel spécifique aux différentes épreuves :

U21 : sans objet

U22 : sans objet

U23 : sans objet

U32 – U33 : tenue de travail et les équipements de sécurité adaptés compatible avec la météo

Tout matériel électronique est INTERDIT.

Les calculatrices sont interdites pour les épreuves U21, U22, U23.

Aucun document personnel n'est autorisé.

Sous peine d'interdiction de composer, **les candidats doivent se présenter avec la tenue de travail et les équipements de sécurité adaptés à leur spécialité.**

ATTENTION : les candidats prendront contact avec leur centre d'examen pour vérifier leur compétence à utiliser le matériel et les logiciels mis à leur disposition.